Image not found or type unknown

COMMENT AVOIR DES INFORMATIONS

Par **AIME lionel**, le **11/07/2017** à **14:29**

j'ai toujours payer la PA en temps et en heures même si j'ai constaté que depuis deux ans ma fille vie avec un copain qui travail
Au mois de mai dernier ils ont déménagés j'ai demandé sa nouvelle situation et son avocat refuse de les communiqués donc je n'est pas payer la PA mai juin je viens d'être saisie sur mes comptes
Comment faire pour avoir ces informations car elle travail peut être ,est elle marié, je suis pas contre de payer une PA mais dans la limite du raisonnable
Pouvez vous me renseigner merci

Par **chocovani**, le **03/08/2017** à **10:00**

Bonjour
Je ne suis pas avocate mais il me semble que vous ne pouvez pas de vous même stopper le paiement d'une PA. Il faut passer par le JAF. Cela vous permettrais d'avoir les informations nécessaires pour la révision ou l'arrêt de la PA
Cdlt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés